



Avancer l'obligation scolaire à 3 ans ?

À quelles conditions une scolarisation précoce
fait-elle reculer les inégalités scolaires ?

Une production du service Études
et Action politique de la Ligue des familles

Février 2023

Résumé

Une socialisation précoce des élèves dans l'enseignement maternel peut produire de nombreux bénéfices. Ceux-ci sont tant personnels, en termes de bénéfices cognitifs et intellectuels pour les enfants, que collectifs, parce qu'un encadrement précoce améliore les résultats socio-émotionnels et freine, à certaines conditions, la relégation scolaire. A long terme, une scolarisation précoce améliore l'accès à l'emploi de qualité et augmente le niveau de rémunération, protège les plus désavantagés des risques de désocialisation, et est bénéfique pour la santé publique.

Dans ce cadre, un consensus de plus en plus fort se forme sur l'idée de faire passer l'âge de l'obligation scolaire de 5 à 3 ans. Pour la Ligue des familles, si toute mesure qui permet une socialisation plus précoce est utile, des conditions sont à respecter pour qu'une socialisation précoce atteigne les bénéfices escomptés. Une socialisation précoce produira des bénéfices si l'accueil est de haute qualité, si les qualifications professionnelles, la formation continue et l'accompagnement des instituteurs sont renforcées, et si des mécanismes favorisent la mixité sociale dès le maternel.

L'arsenal des conséquences possibles du non-respect de l'obligation scolaire est également lourd : mise à l'amende des parents, voire emprisonnement dans certaines circonstances. La prévention, l'accompagnement et la lutte contre les causes de la non-fréquentation scolaire en maternelle sont à privilégier à la pénalisation des parents.

La Ligue des familles est favorable à l'avancement de l'obligation d'inscription scolaire à trois ans, avec mesures d'accompagnement. Une obligation de fréquentation pourra être envisagée dans un second temps, si cela s'avère nécessaire, après évaluation. En parallèle, des mesures pour comprendre les causes de la non fréquentation scolaire et agir à la racine des problèmes sont nécessaires : amélioration de la qualité du milieu scolaire et lutte contre les maltraitances scolaires, application réelle mais aussi renforcement de la gratuité scolaire en maternelle, inclusion des familles populaires à la démocratie scolaire par le soutien à la création d'associations de parents et l'association du tissu associatif autour de l'école.

Une scolarisation précoce n'est pas le seul facteur de lutte contre les inégalités scolaires. En parallèle, les pouvoirs publics doivent pouvoir continuer à prendre à bras le corps la lutte contre la culture du redoublement, la relégation vers le spécialisé ou celle vers le qualifiant.

Table des matières

A. Taux de scolarisation et taux de participation, par âge.....	4
B. Bienfaits de la scolarisation précoce des élèves.....	6
1. Avantages cognitifs et intellectuels.....	7
2. Avantages socio-émotionnels et en termes d'inégalités scolaires.....	7
3. Avantages à long terme pour l'emploi de qualité.....	7
4. Avantages contre la désocialisation.....	8
5. Avantages en termes de santé publique.....	8
C. Conditions de réussite d'une scolarisation précoce	8
1. Qualité des structures d'accueil	8
2. Formation de qualité des enseignant.e.s et pédagogie adaptée	9
3. Mixité sociale	9
D. Sanctions du non-respect de l'obligation scolaire en maternelle.....	9
E. Agir sur les causes de la sous-fréquentation scolaire.....	10
1. Qualité du milieu scolaire et de l'encadrement	10
2. Cout de l'école	10
3. Démocratie scolaire	11
F. Conclusion : position de la Ligue des familles.....	11

A. Taux de scolarisation et taux de participation, par âge

Mesurer le taux réel de scolarisation est complexe pour la Fédération Wallonie-Bruxelles : elle ne dispose en effet pas de statistiques directes permettant de savoir, parmi la population d'enfants résidant sur son territoire, quelle proportion est scolarisée dans un établissement (que cet établissement soit dépendant de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou non). Par ailleurs, la situation de Bruxelles, territoire où deux communautés régulent et organisent l'enseignement, et où il n'y a pas de recensement de la population résidente en fonction de son appartenance à une communauté linguistique, complexifie la donne.

L'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles publie donc chaque année les taux de scolarisation et de participation, sur base de ces définitions :

$$\text{Taux de scolarisation} = \frac{\text{Population scolarisée dans un établissement FWB (peu importe la résidence)}}{\text{Population résidant en FWB}}$$

$$\text{Taux de participation} = \frac{\text{Population résidant en FWB et scolarisée dans un établissement FWB}}{\text{Population résidant en FWB}}$$

Le taux de scolarisation est ici le résultat du rapport entre la population scolarisée dans un établissement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles ; et la population résidant en Fédération Wallonie-Bruxelles. Par population scolarisée, on entend des élèves de la Fédération qui sont domiciliés en Wallonie et à Bruxelles mais également dans d'autres entités. Par population résidant en Fédération Wallonie-Bruxelles, on entend des jeunes domiciliés en Fédération qui sont scolarisés en Fédération mais également dans d'autres entités. Les statistiques ci-dessous correspondent à l'année scolaire 2020-2021.

Âge	Taux de scolarisation RW	Taux de scolarisation RB*	Taux de scolarisation FWB*
2 ans	46,0%	33,2%	42,3%
3 ans	96,9%	80,9%	92,5%
4 ans	98,6%	84,0%	94,6%
5 ans	98,9%	87,9%	96,0%
6 ans	99,2%	85,4%	95,5%
7 ans	99,4%	87,8%	96,4%

Source : Fédération Wallonie-Bruxelles, chiffres-clés dans l'enseignement ; administration de l'enseignement

* Proportions calculées en prenant l'hypothèse que 90% des personnes domiciliées à Bruxelles seraient francophones.

Les différences de taux de scolarisation entre la Région wallonne et la Région bruxelloise peuvent s'expliquer notamment par deux facteurs :

- Les élèves scolarisés dans l'enseignement organisé par la Communauté flamande, que ce soit dans des écoles bruxelloises ou des écoles extérieures à la Région bruxelloise, ne sont pas comptabilisés au numérateur
- Les élèves domiciliés à l'intérieur de la Région bruxelloise et qui sont scolarisés dans une école de la Communauté flamande sont comptabilisés au dénominateur.

C'est par ailleurs ces mêmes raisons qui peuvent participer à expliquer que le taux de scolarisation n'atteint pas 100%, y compris en Région wallonne (élèves de la Communauté germanophone, élèves de la Communauté flamande le long de la frontière linguistique, élèves scolarisés en France, Allemagne, Luxembourg).

On constate après l'âge de l'obligation scolaire que 15% des résidents bruxellois environ ne participent pas à l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Si l'on neutralise ces 15% du taux de scolarisation avant obligation scolaire, les résultats deviennent similaires – quoique très légèrement inférieurs – à la Région wallonne.

Ce tableau permet de montrer que le passage de la non-obligation à l'obligation scolaire pourrait maximalement faire gagner 1,4 point de scolarisation entre la 4^e et la 5^e année ; 3,5 points de scolarisation entre la 3^e et la 5^e année. Ceci doit pouvoir pousser à comprendre les raisons de la non-scolarisation en maternelle.

Âge	Taux de participation RW	Taux de participation RB*	Taux de participation FWB*
2 ans	45,1%	31,1%	41,8%
3 ans	95,2%	75,7%	91,6%
4 ans	96,7%	78,0%	93,6%
5 ans	97,0%	78,5%	94,2%
6 ans	97,3%	78,6%	94,6%
7 ans	97,4%	80,4%	95,4%

Source : FWB, chiffres-clés dans l'enseignement ; administration de l'enseignement

* Proportions calculées par l'administration en prenant l'hypothèse que 90% des personnes domiciliées à Bruxelles seraient francophones.

Le taux de participation est le résultat du rapport entre la population scolarisée dans un établissement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles et résidente dans une zone territoriale, et la population démographique du même âge résidant dans la même entité territoriale.

L'une des raisons du taux de participation moindre en Région bruxelloise est la scolarisation d'enfants domiciliés à Bruxelles dans des écoles situées dans d'autres Régions linguistiques, ou dépendant de la Communauté flamande (il y a ici trois cas de figure : écoles situées sur la Région bruxelloise dépendant de la Communauté flamande, écoles situées dans la Région flamande, écoles situées dans la Région wallonne). Il faut donc sans doute tempérer une explication « bruxelloise » dans le problème de la fréquentation scolaire. On constate après l'âge de l'obligation scolaire que 20% des résidents bruxellois environ ne participent pas à l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Si l'on neutralise ces 20% du taux de participation avant obligation scolaire, les résultats deviennent, quoique très légèrement inférieurs, similaires à la Région wallonne.

Si on s'attache au taux de participation, le gain maximal que l'on puisse espérer en avançant l'âge de l'obligation scolaire est de 0,6 point entre la 4^e et la 5^e année. Il est de 2,6 points entre la 3^e et la 5^e année.

En conclusion, quelle que soit la convention privilégiée, l'obligation scolaire semble avoir des effets faibles, mais positifs, sur l'inscription scolaire.

B. Bienfaits de la scolarisation précoce des élèves

Le rapport « CARE » de 2015 reprend une revue de littérature intéressante pour comprendre les effets d'une scolarisation précoce des élèves¹.

L'analyse du rapport croise trois hypothèses :

1. la socialisation précoce des enfants dans une structure de petite enfance (avant les 3 ans), que nous n'analyserons pas ici, ou dans une structure d'enseignement pré-enseignement obligatoire (entre les 3 et 5/6 ans)
2. Les effets d'une structure « low quality » vs « high quality »
3. Les bienfaits pour la moyenne des élèves et ceux pour les enfants désavantagés.

Les distinctions sont intéressantes à poser, étant donné les fortes disparités de l'enseignement belge, l'un des plus inégalitaires de l'OCDE, obligent à poser la question différenciée de son impact en fonction de la qualité de l'école et en fonction du milieu socioéconomique de l'enfant.

Conséquences de la fréquentation de l'enseignement maternel	Enfants désavantagés	Population générale
Ecole « low quality »	Les bénéfices importants d'une école de bonne qualité peuvent être en partie annulés par la fréquentation ultérieure d'une école de mauvaise qualité. Mais la confiance et les compétences sociales des enfants sont renforcées, ce qui constitue une meilleure base pour la réussite future	Si l'école n'est pas de bonne qualité, les enfants qui la fréquentent n'ont pas d'avantage à le faire plus important que de ne pas être scolarisés (pas de gains, mais pas de perte non plus). Ces conditions pour qu'il y ait un bénéfice sont notamment : des programmes de qualité, une pédagogie adaptée, du personnel qualifié.
Ecole « high quality »	Grand bénéfice. Le bénéfice est plus grand dans les groupes à forte mixité sociale. Amélioration du développement cognitif. Renforcement de la confiance en soi et du développement cognitif Les enfants défavorisés bénéficient davantage lorsque l'enseignement est à temps plein	Bénéfices pour le développement cognitif, linguistique et social à court et long terme Rapport OCDE 2011 (PISA) : Les élèves ayant fréquenté un établissement d'enseignement préprimaire ont obtenu des résultats supérieurs d'environ 1 an à ceux des élèves qui ne les avaient pas fréquentés.
Enseignements généraux	Amélioration de la réussite scolaire, de l'accès à l'emploi, d'intégration sociale, réduction de la criminalité	Un âge de départ de la fréquentation scolaire à 2 ans est le plus efficace pour avoir des gains.

Les conclusions de cette revue de la littérature permettent de montrer qu'en ce qui concerne l'enseignement maternel (3-5 ans), tant pour la population générale que pour les enfants de

¹ MELHUIH, Edward, EREKY-STEVEN, Katharina, PETROGIANNIS, Konstantinos, et al. A review of research on the effects of Early Childhood Education and Care (ECEC) upon child development. 2015.

familles désavantagées, la fréquentation scolaire précoce produit des effets positifs multiples, particulièrement lorsque l'école fréquentée est de bonne qualité. Quand l'école est de mauvaise qualité, les bénéfices moyens (comparés aux familles qui gardent leurs enfants à la maison) sont faibles à nuls. Pour mémoire, la littérature pour l'accueil de la petite enfance (moins de 3 ans) pointe que la fréquentation d'une structure de mauvaise qualité par des enfants de familles défavorisées peut dans certains cas être contre-productive ; mais pas pour l'enseignement maternel. Les avantages escomptés peuvent être de plusieurs ordres² :

1. Avantages cognitifs et intellectuels

Les avantages purement individuels d'une fréquentation précoce de l'école maternelle sont de plusieurs ordres : amélioration des compétences linguistiques, amélioration de la capacité de compréhension, meilleure scolarisation ultérieure, meilleurs résultats ultérieurs en mathématiques, stimulation du quotient intellectuel, meilleur taux d'obtention ultérieur de diplômes.

Au sein de la population générale, l'OCDE a ainsi pu montrer en 2004 que les résultats en mathématiques étaient améliorés de 8 points en moyenne, quel que soit le niveau socioéconomique, pour ceux qui avaient bénéficié de l'éducation préscolaire au moins un an avant le début de l'obligation scolaire³.

Par rapport aux familles défavorisées, l'étude « Perry Preschool Project » (2006)⁴ s'est attachée au suivi des gains obtenus par des enfants de familles afroaméricaines très défavorisées, qui avaient été accueillies dans un centre d'accueil cinq demi-journées par semaines à partir de 3 ans. Le programme a permis des réductions d'abandons scolaires et de nombreux effets positifs à long terme ; les effets initiaux sur le langage et les capacités cognitives générales après deux ans de programme étaient équivalents aux écarts se formant entre Blancs et Noirs. Le taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires est passé de la moitié aux deux tiers.

2. Avantages socio-émotionnels et en termes d'inégalités scolaires

La socialisation précoce d'enfants dans des structures scolaires augmente leur socialisation et participe particulièrement à construire leur confiance en eux, ce qui, particulièrement lorsque le milieu est mixte socialement, réduit la relégation.

La méta-analyse Camilli, Vargas, Ryan, Barnett (2010) montre que la participation à des programmes préscolaires améliore les résultats socio-émotionnels⁵. Le programme PPP a diminué le nombre de placements dans des classes d'enseignement spécialisé : une haute socialisation des élèves dès un âge jeune permet de diminuer à la source les inégalités scolaires.

3. Avantages à long terme pour l'emploi de qualité

Les différents programmes étudiés ont eu généralement des conséquences positives sur l'accès à l'emploi ultérieur des enfants issus de milieux très défavorisés. La proportion d'anciens élèves qui avaient accès à l'emploi a ainsi augmenté, mais également le niveau de revenus de ceux qui avaient un emploi. Une scolarisation précoce permet donc d'avoir des effets positifs sur la position sociale

² Sauf mention contraire, les résultats présentés dans cette section proviennent du rapport CARE.

³ OECD. (2004). Learning for tomorrow's world: First results from Pisa 2003. Paris: Organisation For Economic Co-operation And Development

⁴ Belfield, C. R., Nores, M., Barnett, S., & Schweinhart, L. (2006). The High/Scope Perry Preschool Program: Cost-benefit analysis using data from the age-40 followup. The Journal of Human Resources, 41(1), 162-190.

⁵ Camilli, G., Vargas, S., Ryan, S., & Barnett, W. S. (2010). Meta-analysis of the effects of early education interventions on cognitive and social development. The Teachers College Record, 112(3), 579- 620.

des élèves. C'est du reste ce que constate l'OCDE qui explique que les dépenses publiques dans l'enseignement sont un investissement, qui rapporte aux personnes comme à la société et à l'Etat via les impôts.

Les personnes qui ont suivi le programme Perry ont ainsi vu leurs revenus fortement augmenter par rapport à ceux des populations qui n'y avaient pas eu accès : +11 à +34% de revenus⁶.

4. Avantages contre la désocialisation

La scolarisation précoce des enfants de milieux précaires diminue la criminalité, et les risques ultérieurs d'exclusion sociale et de marginalisation des publics défavorisés. Le programme Perry a également réduit le taux des assuétudes de 5 à 10%⁷.

5. Avantages en termes de santé publique

Sans doute en lien avec les constats ci-dessous (meilleurs revenus, meilleures positions sociales, meilleure socialisation, réduction de comportements à risque...), la scolarisation précoce porte des avantages sanitaires significatifs : réduction des risques de maladie et réduction du tabagisme.

Les personnes qui avaient bénéficié du programme Perry étant 12% moins nombreuses à déclarer avoir cessé de travailler pour des raisons de santé ; 9% moins nombreuses à avoir eu un problème de santé et 13% moins nombreuses à déclarer être fumeuses⁸.

C. Conditions de réussite d'une scolarisation précoce

L'abaissement de l'obligation scolaire peut produire de nombreux effets positifs, mais la littérature est aussi constante sur le fait qu'il y a des conditions pour que ces effets se produisent, ou que ceux-ci soient significatifs⁹.

1. Qualité des structures d'accueil

Pour que la scolarisation précoce porte des fruits tant auprès de la moyenne de la population qu'en termes de réduction d'inégalités sociales, les structures d'accueil doivent être de qualité. Ce qui signifie :

- Des relations et interactions positives entre instituteurs et enfants
- La stabilité et continuité de la prise en charge ; il faut donc agir pour éviter des pénuries d'instituteurs telles que celles que nous constatons aujourd'hui¹⁰
- Un environnement physique de qualité, ce qui implique des installations sûres et saines, et une accessibilité de ces structures aux parents
- Une diminution de la taille des groupes qui permette de maximiser les interactions entre élèves et professeurs.

⁶ Belfield et al., *op. cit.*

⁷ Belfield et al., *op. cit.*

⁸ Belfield et al., *op. cit.*

⁹ Camilli et al., *op. cit.*

¹⁰ <https://www.lalibre.be/belgique/2023/01/09/une-rentree-sur-fond-de-penurie-entre-45-et-50-nouveaux-postes-a-pouvoir-pour-ce-seul-lundi-cest-enorme-YUR7H7PI4VFGDL5SEUEIK33BMA/>

2. Formation de qualité des enseignant.e.s et pédagogie adaptée

Les pays qui forment pour l'enseignement maternel des instituteurs et institutrices hautement qualifié.e.s produisent de meilleurs résultats. Les impacts positifs mentionnés ci-dessus montrent plus encore, s'il le fallait, que l'éducation précoce des élèves n'a rien d'un accompagnement occupationnel et est cruciale pour le développement futur des enfants. Il est donc important d'outiller adéquatement les professionnel.le.s qui sont chargé.e.s de leur éducation et de renforcer les moyens et le temps donnés à leur formation et accompagnement.

Les référentiels de programmes et les contenus et formes pédagogiques développées sont aussi cruciales. Il importe particulièrement d'adapter le programme à l'évolution du développement de l'enfant et de renforcer les contenus éducatifs enseignés.

3. Mixité sociale

La capacité d'une scolarisation précoce à lutter contre la relégation, les déficits de langage ou de résultat, la confiance en soi, les inégalités scolaires futures dépendent fortement de la mixité sociale de l'établissement concerné. Il semble donc important que l'abaissement de l'âge de l'obligation scolaire s'accompagne de mécanismes favorisant la mixité sociale dans les établissements maternels, pour que la mesure atteigne son objectif.

D. Sanctions du non-respect de l'obligation scolaire en maternelle

En Fédération Wallonie-Bruxelles, après 9 demi-jours d'absence injustifiée, le directeur convoque les parents de l'élève pour rappeler les règles et envisager des actions visant à prévenir les absences. En cas d'absence des parents, plusieurs actions peuvent être réalisées dont une visite au domicile ou l'entrée en action du service de médiation. Dès le retour de l'élève, un contrat d'objectifs visant à favoriser l'accrochage scolaire est discuté et signé.¹¹

Les services du gouvernement ayant connaissance d'une situation de décrochage scolaire peuvent solliciter une intervention du service mobile de lutte contre l'absentéisme.¹²

Quand un directeur constate qu'un élève est en difficulté ou en danger ou que ses conditions d'éducation sont compromises, notamment en cas d'absentéisme suspect, il est tenu de le signaler à l'Aide à la jeunesse qui peut alors entrer en action.¹³

Les infractions à l'obligation parentale d'assurer le respect de la fréquentation scolaire par leurs enfants sont punies d'une amende (fixée en 1983 à 1 à 25 francs ; aux alentours de 200 euros aujourd'hui). En cas de récidive, l'amende est doublée et une peine d'emprisonnement d'un jour à un mois peut être prononcée.¹⁴

La Ligue des familles soutient toute mesure qui permettrait d'augmenter la fréquentation scolaire à un âge précoce ; en ce sens, les dispositifs d'accompagnement prévus peuvent être intéressants, voire être renforcés. Mais elle n'est pas convaincue que des sanctions telles qu'une mise à l'amende ou un emprisonnement permettent d'agir sur les causes du phénomène ; particulièrement, puisqu'il

¹¹ Code de l'enseignement fondamental et secondaire, art. 1.7.1-10.

¹² *Ibid.*

¹³ *Ibid.*, art. 1.7.1-11.

¹⁴ Loi du 29 juin 1983 concernant l'obligation scolaire

est supputé que les milieux où le décrochage scolaire sont aussi davantage sujets à la précarité, ce serait une double peine de mettre à l'amende des familles en situation de pauvreté.

E. Agir sur les causes de la sous-fréquentation scolaire

Pour que l'école réussisse sa mission, une chose est d'abaisser l'âge de l'inscription scolaire, une autre de garantir la fréquentation réelle des élèves.

A ce sujet, aucune statistique n'existe pour comptabiliser le taux de fréquentation en maternelle, en dessous de l'âge de l'obligation scolaire (et donc de l'agrégation des signalements pour dépassement du maximum de jours d'absence autorisés).

Les seules statistiques qui existent en maternelle sur la fréquentation réelle concernent les enfants qui ont atteint l'âge de 5 ans. En 2020-2021, 8,6% des élèves de maternelle de 5 ans ou plus ont été signalés au Service du Droit à l'Instruction pour cumul d'au moins 9 demi-jours d'absences non-justifiées. Ce pourcentage est plus élevé que celui qu'on observe en primaire (5,5%), ou en secondaire ordinaire (7,3%), mais il faut rappeler que c'était alors la première année d'application de l'obligation scolaire à l'âge de 5 ans.¹⁵

Ce taux invite néanmoins à ouvrir des pistes pour combattre les causes de la non-fréquentation scolaire. La Ligue des familles suggère qu'une étude soit réalisée pour comprendre les réalités des familles de milieux populaires et les raisons pour lesquelles des enfants ne seraient pas inscrits ou ne fréquenteraient pas régulièrement l'enseignement maternel. La compréhension des causes de la non-fréquentation scolaire, pour agir à la racine et les combattre. Dans un premier temps, la Ligue des familles avance trois pistes :

1. Qualité du milieu scolaire et de l'encadrement

Une première piste est de travailler à l'amélioration de la qualité du milieu scolaire. L'enjeu est ici de travailler à l'attractivité du métier d'instituteur.ice maternel.le, à la réduction de la taille des classes, à l'amélioration et l'intensification de la formation pour changer le regard sociétal sur le métier d'instituteur.ice. La qualité des bâtiments et locaux, leur rénovation et isolation, l'attention au cadre de vie doivent également mobiliser l'attention. Il s'agit de faire de l'école maternelle un lieu où tous les enfants, y compris lorsqu'ils viennent de milieux populaires, se sentent bien et trouvent un espace d'épanouissement, d'apprentissage et d'amélioration de leur confiance en eux. Toute forme de maltraitance scolaire doit également être combattue.

Dans l'hypothèse où des mesures augmenteraient la fréquentation scolaire, il faudra aussi garantir que chaque enfant pourra avoir une place dans une école à proximité de chez lui.

2. Cout de l'école

Une seconde nécessité tient à la question du cout important de l'école. En Fédération Wallonie-Bruxelles, l'école, y compris maternelle, continue de coûter. Une récente étude de la Ligue des familles montre qu'y compris en maternelle où cela est normalement en principe interdit, la moitié des parents se voient demander l'achat de frais de petit matériel à la rentrée et 1 sur 5 se voit demander l'achat de manuels scolaires ou livres. A cela s'ajoutent le cout du cartable, du plumier et des frais de matériel de piscine et gym, non pris en charge par le cadre décréteil actuel.

¹⁵ Source : administration de l'enseignement.

Les couts des garderies, qui ne sont aujourd'hui pas plafonnés, sont également importants. Ils atteignent ainsi 17 euros par mois à midi pour les parents à qui les écoles les font payer. La garderie payante au temps de midi est une incongruité particulière à laquelle il faut mettre un terme.¹⁶

Enfin, les couts des excursions et voyages scolaires sont désormais et heureusement plafonnés en maternelle, mais malgré ce plafond, ces couts restent importants et difficiles à financer pour les familles de milieux populaires.¹⁷

3. Démocratie scolaire

Beaucoup de familles dont les enfants ne fréquentent pas régulièrement l'école en maternelle vivent la précarité. Au moins un des deux parents ne travaille ainsi pas de façon rémunérée. Il est également fréquent que les familles concernées aient des vécus passés difficiles avec l'institution scolaire, laquelle a pu dans leur propre parcours être vécue comme source de maltraitance. Certains parents enfin issus de l'immigration n'ont pas connu le système scolaire belge. Il y a donc un déficit de confiance et de connaissance du milieu scolaire et de ses codes à combler.

La Ligue des familles pense qu'il est essentiel d'associer les parents au fonctionnement de l'école, de favoriser leur implication dans les projets développés en maternelle, de soutenir la création d'associations de parents, conditions nécessaires pour que les conseils de participation puissent fonctionner. Ce travail doit pouvoir être entamé directement entre l'école et les parents, avec le soutien des autorités publiques, mais aussi associer les acteurs « para-scolaires » que sont les écoles de devoirs, les associations de quartier, les réseaux informels... qui ont de la légitimité dans les familles de milieux populaires et peuvent autant aider à accrocher les familles à l'école qu'à questionner les écoles pour leur permettre de s'adapter aux réalités.

F. Conclusion : position de la Ligue des familles

Etant données les considérations reprises ci-dessus, la Ligue des familles est favorable à l'avancement de l'obligation scolaire à partir de trois ans, en tout cas pour ce qui concerne l'obligation d'inscription des élèves. La Ligue des familles plaide dans un premier temps pour une obligation d'inscription, avec mesures d'accompagnement. Une obligation de fréquentation pourra être envisagée dans un second temps, si cela s'avère nécessaire, après évaluation.

Les mécanismes visant à faire observer et respecter la règle requièrent une attention particulière, l'application de sanctions financières et la menace en cas de récidive d'emprisonnement semblant contre-productives dans de nombreux cas. La Ligue des familles privilégie la prévention, l'accompagnement des parents en cas d'absentéisme constaté, et le travail sur les causes de la non-fréquentation scolaire.

La Ligue des familles insiste sur le fait que cet abaissement de l'âge de l'obligation scolaire doit pouvoir se faire dans un cadre systémique et coordonné, en parallèle d'autres mesures permettant de garantir l'atteinte des objectifs de la mesure d'une part, et d'agir sur les causes de la non-fréquentation scolaire de l'autre.

Plus précisément, il conviendrait d'agir en parallèle sur ces éléments :

- Sur l'angle des conditions de réussite de la mesure :

¹⁶ Ligue des familles, *Où est passée la gratuité scolaire ? La facture salée de l'école*. 2022. En ligne : <https://liguedesfamilles.be/article/ou-est-passee-la-gratuite-scolaire>

¹⁷ Ligue des familles, *Permettre aux enfants de milieux populaire de partir en voyage scolaire*. 2023. En ligne : <https://liguedesfamilles.be/article/plafonner-les-voyages-scolaires>

- La poursuite et le renforcement des mesures envisagées dans le Pacte pour un enseignement d'excellence pour améliorer la qualité de l'accueil, avec un point d'attention sur le fait que les pouvoirs publics garantissent que chaque enfant pourra avoir une place dans une école à proximité de chez lui
- Un réel renforcement de la formation initiale et continuée des enseignant.e.s
- Des mécanismes favorisant la mixité sociale dès le maternel
- Sur l'angle des causes de la non-fréquentation scolaire :
 - La qualité du milieu scolaire et de l'encadrement, en ce compris la lutte contre la pénurie d'enseignants, la diminution de la taille des classes, l'amélioration du cadre de vie, la lutte contre les maltraitances scolaires
 - L'application réelle, mais aussi le renforcement de la gratuité scolaire en maternelle
 - L'inclusion des parents, avec un point d'attention particulier sur ceux de familles populaires, dans la démocratie scolaire avec un soutien à la création d'associations de parents et une association des familles, mais aussi du tissu associatif autour de l'école, aux projets de l'école

La fréquentation scolaire en maternelle est un facteur de lutte contre les inégalités scolaires, mais il est loin d'être le seul. En regard des statistiques concernant la scolarisation ou la fréquentation des cours, la proportion d'élèves en Fédération Wallonie-Bruxelles qui sont en retard scolaire, connaissent le redoublement ou la relégation dans le spécialisé ou le qualifiant sont d'une toute autre ampleur. Le travail doit se poursuivre et s'intensifier en parallèle, pour qu'ensemble, acteurs de l'école et pouvoirs publics parviennent à combattre la relégation scolaire et mettre une halte à la fabrique à inégalités... bref, transformer l'école.

Février 2023

Merlin Gevers

m.gevers@liguedesfamilles.be

